



Remplacement de la centrale téléphonique des services généraux de l'Eglise, crédit d'engagement; approbation

Propositions:

1. Le Synode approuve le remplacement de la centrale téléphonique des services généraux de l'Eglise.
2. Il approuve à cet effet un crédit d'engagement imputable au compte des investissements pour un total de CHF 130'000 (y compris TVA). Les surcoûts dus au renchérissement sont considérés comme une dépense liée.

Explication

Contexte

La centrale téléphonique de la Maison de l'Eglise est en service depuis 2012. Il s'agit d'un système analogique, fixe et équipé d'un module numérique afin de pouvoir répondre aux exigences de la téléphonie par internet. Les programmes d'exploitation sont obsolètes et les adaptations nécessaires à chaque mutation de personnel sont exagérément chronophages. Le système est par ailleurs de plus en plus sujet à des dérangements. La durée de son cycle de vie est dépassée et il faut le remplacer afin qu'il puisse continuer à assurer techniquement sa fonction de communication.

Finances

La nouvelle centrale s'harmonise avec l'infrastructure informatique actuellement opérationnelle. Elle est axée sur les moyens de communication modernes comme la téléphonie par internet ou les visioconférences et elle prend en charge l'utilisation des smartphones. Elle prend également en compte la mobilité et la tendance croissante au télétravail. Le montant du crédit d'engagement demandé de 130'000.- francs se base sur une offre indicative. Si le Synode approuve le présent crédit d'engagement, l'acquisition s'effectuera conformément aux dispositions des art. 46ss de l'ordonnance sur la gestion financière de l'ensemble de l'Eglise (RLE 63.122).

Les coûts comprennent l'achat des installations, des logiciels et des prestations d'assistance.

Vu l'art. 11 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Eglise, l'organe qui prend la décision informe sur le mode de financement, les coûts induits et la capacité de l'Eglise à les supporter. Les coûts de maintenance et d'exploitation se montent à 7'500.- francs par an soit 37'500.- francs pour les cinq années d'exploitation prévisibles. Ce montant comprend les travaux de maintenance, les mises à jour et les travaux de garantie. Les coûts d'exploitation annuels du système actuel tournent autour de 11'000.- francs sans compter le temps consacré à la maintenance.

La durée d'exploitation est de cinq ans ce qui entraîne un amortissement annuel de 26'000.- francs. Le plan financier tient compte des amortissements. Les coûts de maintenance et d'exploitation se situent dans les limites des coûts actuels. L'Eglise peut supporter aussi bien cet investissement que les coûts induits et les financer avec ses propres ressources; le recours à un financement tiers n'est pas nécessaire. Les coûts mentionnés se basent sur des offres indicatives et correspondent aux coûts maximums possibles.

Le Conseil synodal